



UMF
UNIVERSITATEA DE
MEDICINĂ ȘI FARMACIE
IULIU HAȚIEGANU
CLUJ-NAPOCA

**Méthodologie d'admission à l'Université de Médecine et
Pharmacie « Iuliu Hațieganu » de Cluj-Napoca par évaluation
des documents qui attestent les performances scolaires
et les réalisations personnelles des candidats**

Departement Etudiants Internationaux

Méthodologie d'admission à l'Université de Médecine et Pharmacie «Iuliu Hațieganu» Cluj-Napoca, par évaluation des documents qui attestent les performances scolaires et les réalisations personnelles des candidats

1. Quelle est l'offre de formation proposée par l'UMPh «Iuliu Hațieganu» de Cluj-Napoca?

L'UMPh «Iuliu Hațieganu» de Cluj-Napoca propose les suivants programmes d'études:

- **Médecine** - en **anglais et en français** d'une durée de 6 ans, 360 crédits ECTS - pour les citoyens des États membres de l'UE, de l'EEE, de la Confédération Suisse ou de pays tiers (NON-UE) ;
- **Médecine** – en **roumain**, d'une durée de 6 ans, 360 crédits ECTS – uniquement pour les citoyens **NON-UE**;
- **Médecine dentaire** – en **anglais et en français**, d'une durée de 6 ans, 360 crédits ECTS – pour les citoyens des États membres de l'UE, de l'EEE, de la Confédération Suisse ou de pays tiers (NON-UE);
- **Pharmacie** - en **français**, d'une durée de 5 ans, 300 crédits ECTS, – pour les citoyens des États membres de l'UE, de l'EEE, de la Confédération suisse ou des pays tiers (NON-UE) ;
- **Soins Infirmières et Sciences de la santé** - en **anglais**, d'une durée de 4 ans, 240 crédits ECTS - pour les citoyens des États membres de l'UE, de l'EEE, de la Confédération Suisse ou de pays tiers (NON-UE).

2. Qui et quand peut demander une inscription?

Peuvent déposer leur candidature pour étudier à l'UMPh Cluj-Napoca, par concours d'évaluation des documents qui attestent les performances scolaires et les réalisations personnelles, les citoyens des États membres de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen, de la Confédération Suisse et des États tiers (NON-UE).

La condition minimale pour postuler est d'avoir réussi ses études dans un lycée reconnu par le Ministère de l'Enseignement du pays d'origine du candidat, dont le diplôme lui permet l'accès aux études universitaires dans le pays en question, diplôme qui est reconnu également par le Ministère de l'Education de Roumanie.

Le concours de dossiers se déroulera en deux sessions, selon le calendrier d'admission :

- **La 1ère session** s'adresse aux citoyens des États membres de l'UE, de l'EEE, de la Confédération Suisse ou de pays tiers (NON-UE), qui ont réussi l'examen de baccalauréat/diplôme, avec résultats finaux, au cours des années précédentes.
- **La 2ème session** s'adresse aux citoyens des États membres de l'UE, de l'EEE, de la Confédération Suisse ou de pays tiers (NON-UE), ayant réussi l'examen de baccalauréat/diplôme, avec résultats finaux.

Les candidats dont les dossiers ont été évalués mais n'ont pas été admis en **1ère session**, restent en compétition pour la **2ème session**, sans payer de nouveaux les frais de traitement du dossier.

3. Quelle est la manière de soumettre le dossier de candidature?

L'inscription à l'admission par l'évaluation des documents certifiant les résultats scolaires et personnels des candidats se fait **exclusivement EN LIGNE** (sur la plateforme d'admission).

Après l'enregistrement des dossiers par les candidats, le Département pour les Etudiants Internationaux vérifie si les documents déposés et les informations fournies sont conformes aux exigences de cette méthodologie.

Le candidat est déclaré éligible lorsque le dossier est complet et reçoit un email de validation.

Si le dossier est incomplet, le candidat reçoit un email d'invalidation.

Pour une communication efficace, veuillez également vérifier la case Spam/Indésirable, de votre adresse e-mail, tout au long de la période d'admission.

La constitution des dossiers relève de la responsabilité du candidat et doit s'effectuer, exclusivement sur la plateforme d'admission, dans les délais légaux de dépôt des dossiers, selon le calendrier d'admission.

Les fichiers invalidés ne sont pas éligibles à l'évaluation.

Les documents envoyés par la poste, par email ou par courrier, ne seront pas pris en compte.

4. Qui et comment évalue les dossiers de candidature?

L'évaluation des performances des candidats en vue de l'admission est réalisée: par une commission au sein de chaque faculté, par analyse des documents du dossier personnel du candidat, selon les critères généraux de sélection, établis au niveau de l'université, et selon des critères spécifiques pour chaque faculté (Annexe 4). Les résultats de la sélection ne peuvent pas être contestés.

5. Comment les compétences linguistiques sont-elles certifiées?

- Pour les programmes d'études où l'enseignement se déroule en **anglais** et en **français**, la maîtrise de la langue est prouvée par le dépôt au dossier de candidature d'un certificat de compétence langagière de **niveau B2 minimum**, selon le *Cadre européen commun de référence pour les langues étrangères (CECR)*, délivré par des institutions accréditées (universités, instituts culturels, centres de langues, autres organismes accrédités). Les certificats à validité limitée doivent être valides au moment de la rentrée universitaire de l'année dans laquelle on fait l'immatriculation.

Si le candidat a entièrement suivi et terminé ses études secondaires en anglais/français, il n'est pas nécessaire de soumettre un certificat de compétence linguistique.

Les candidats ayant obtenu le niveau minimum **B2** en anglais ou en français, selon le *Cadre Européen Commun de référence pour les langues étrangères (CECR)*, lors de l'examen du baccalauréat, présenteront ce document.

- Pour les programmes d'études où l'enseignement se déroule en **roumain**, les certificats suivants sont reconnus:
 - Diplôme/Attestation de fin d'année préparatoire de langue roumaine;
 - Documents d'étude, attestant au moins 4 années consécutives d'étude, suivies en langue roumaine, dans un établissement scolaire du système national de Roumanie;
 - Certificats ou attestations de compétence langagière de niveau **B2 minimum**, conformément au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues Etrangères, délivrés par les institutions d'enseignement supérieur accréditées de Roumanie qui organisent l'année préparatoire de langue roumaine pour les citoyens étrangers, par les lectorats de langue, littérature, culture et civilisation roumaine dans les universités de l'étranger/l'Institut de la Langue Roumaine ou par l'Institut Culturel Roumain.
- L'UMPh "Iuliu Hațieganu" Cluj-Napoca organisera des examens de compétence linguistique pour l'admission.

6. Quels sont les frais de scolarité et les frais correspondant au processus de candidature?

L'université perçoit de la part de tous les candidats, des frais de gestion du dossier de candidature, non remboursables, pour chaque dossier de candidature enregistré sur la plateforme d'admission, dont le montant est de **300 EUROS**.

Les étudiants admis par évaluation des dossiers personnels peuvent accéder uniquement à des places payantes.

La confirmation des places des candidats admis sera possible sur la plateforme d'inscription, à condition que **1/2 des frais de scolarité** soit payé. **Le montant payé en vue de la confirmation de la place n'est pas remboursable.**

Attention! Pour les candidats citoyens des pays tiers (NON-UE), il est obligatoire de payer l'intégralité des frais de scolarité afin d'obtenir le visa d'études de type D.

Les Coordonnées bancaires sont les suivantes:

Bénéficiaire: **Université de Médecine et Pharmacie «Iuliu Hațieganu»**

Adresse du bénéficiaire: Rue. Victor Babeș, nr. 8, 400012, Cluj-Napoca, Romania

Numéro de compte du bénéficiaire : **RO56BTRL01304202964565XX**

Swift: BTRLRO 22

Banque du bénéficiaire: **Banca Transilvania**

Adresse de la banque : Str. Eroilor nr. 36, 400129, Cluj-Napoca, Romania

7. Comment légaliser les documents demandés (documents d'études et actes de naissance) selon le pays émetteur?

A. La légalisation des documents d'études délivrés par les autorités des États membres de l'Union européenne, de l'EEE et de la Confédération suisse est effectuée conformément aux exigences du Ministère de l'Éducation : <https://cnred.edu.ro/lista-statelor-pentru-care-se-solicita-apostilarea-sau-supralegalizarea/>.

➤ Les copies des documents d'études délivrés par les autorités des États membres de l'Union européenne, de l'EEE et de la Confédération Suisse doivent être légalisées par les autorités compétentes des pays émetteurs.

- Si les documents d'études sont rédigés dans des langues autres que le roumain, l'anglais ou le français, leurs traductions doivent être **certifiées par le notaire**.

➤ Les documents d'études délivrés en **Grèce, en Italie, en Espagne, au Portugal et à Chypre doivent forcément être revêtus de l'Apostille de La Haye**.

- La légalisation des documents d'études avec l'Apostille de La Haye s'effectue comme il suit: le document ORIGINAL (diplôme du baccalauréat, relevé de notes du baccalauréat) est apostillé et une traduction selon l'original déjà apostillé est ensuite légalisée/apostillée.
- Si les documents d'études sont rédigés dans des langues autres que le roumain, l'anglais ou le français, leurs traductions doivent être **certifiées par le notaire**.
- **Attention!** Les traductions faites en Grèce seront légalisées par le ministère grec des Affaires étrangères ou revêtues de l'apostille de La Haye.

B. La légalisation des documents d'études et des actes de naissance délivrés par les autorités d'un pays tiers (NON-UE) est effectuée conformément aux exigences du Ministère de l'Éducation:

➤ Pour les [États signataires de la Convention Apostille de la Haye](#), les documents d'études soumis à l'équivalence/reconnaissance et les actes de naissance doivent forcément être revêtus de l'[Apostille de La Haye](#), par les autorités compétentes des pays émetteurs.

➤ Pour les documents délivrés par les autorités des États [qui ne sont PAS États signataires de la Convention Apostille de la Haye](#), les documents d'études et les actes de naissance seront authentifiés par le Ministère des Affaires étrangères du pays émetteur.

L'exemption de la super-légalisation est autorisée par la loi, par un traité international auquel la Roumanie est partie ou sur la base de la réciprocité.

Les diplômes de la République de Moldavie n'ont pas besoin d'apostille ou de super-égalisation. Les diplômes émis avant 2008 (mais aussi ceux qui ont été émis après 2008 et qui ne peuvent pas être vérifiés par le portail) seront accompagnés par l'Attestation d'authenticité en original, délivrée par le Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie.

A. Constituer le dossier de candidature pour les citoyens de l'Union Européenne, EEE et de la Confédération Suisse

1.	Annexe 1	Formulaire de demande d'évaluation pour l'admission, daté et signé à la main;
2.	Annexe 2	Déclaration, datée et signée à la main;
3.	Annexe 3	Accord sur le traitement et le stockage des données et documents personnels, daté et signé à la main;
4.	Annexe 6	Formulaire de dépistage, daté et signé à la main;
5.	CV Europass	CV Europass ou un CV équivalent téléchargé et rédigé dans la langue d'études - Français: http://europass.cedefop.europa.eu/ro/documents/curriculum-vitae/templates-instructions ;
6.	Lettre de motivation	environ 1-2 pages;
7.	Le Diplôme du baccalauréat ou l'équivalent (voyez l'Annexe 5)	• copie et traduction légalisée par les autorités compétentes du pays émetteur,*

8.	Le Relevé de notes du baccalauréat ou l'équivalent (selon le cas)	<ul style="list-style-type: none"> • copie et traduction légalisée par les autorités compétentes du pays émetteur,*
9.	Les bulletins trimestriels (relevés de notes) des 2 dernières années de lycée	<ul style="list-style-type: none"> • copie et traduction légalisée par les autorités compétentes du pays émetteur,*
10.	Documents d'études qui permettent l'accès aux études universitaires dans le pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> • copie et traduction légalisée par les autorités compétentes du pays émetteur,* <p>Exemple: Pruebas de Aptitud para el Acceso a la Universidad, calificación Apto de l'Espagne; Panellines Exetaseis – attestation des examens nationaux pour le lycée général de Grèce; Scholastic Aptitude Test (SAT) ou ACT des Etats-Unis, etc.</p>
11.	Certificat de naissance	<ul style="list-style-type: none"> • copie et traduction légalisée par les autorités compétentes du pays émetteur,* • Attention! Si le nom et le prénom du candidat, qui apparaissent sur le Diplôme du baccalauréat ne sont pas identiques avec le nom et le prénom qui apparaissent sur le certificat de naissance, le candidat est obligé de déposer au dossier de candidature une note explicative notariée;
12.	Photocopie du passeport les pages 1-4.	Valable au moins 6 mois à partir de la date de dépôt du dossier; (La copie de la carte d'identité n'est pas acceptée!)
13.	Certificat de santé du candidat	<p>Le certificat médical doit être rédigé en roumain, anglais ou français et doit comporter tous les examens ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen clinique général, • Examen ophtalmologique, • Examen O.R.L., • Examen neurologique, • Examen psychiatrique. <p>Le certificat doit être délivré au cours des 6 derniers mois, doit contenir des informations sur toute condition chronique du candidat, être signé et paraphé par le médecin de famille ou par les médecins spécialistes qui ont consulté le candidat et doit porter le cachet de l'unité de santé qui l'a délivré.</p>
14.	Certificat psychologique	<p>L'examen psychologique est obligatoire pour les candidats de la Faculté de Médecine et pour les candidats de la Faculté de Médecine Dentaire.</p> <p>On recommande l'un des deux tests suivants, dont la présence constitue un avantage:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire de personnalité révisé NEO PIR ; • Questionnaire abrégé des schémas de Young (YSQ-S1 ou YSQ-S3). <p>Le certificat doit être délivré au cours des 6 derniers mois, doit être signé et paraphé par le psychologue qui a examiné le candidat.</p> <p>L'université offre la possibilité d'effectuer des tests psychologiques en ligne. Les candidats intéressés peuvent envoyer un e-mail pour un rendez-vous au Prof. dr. Codruța Popescu à l'adresse e-mail : psychology@elearn.umfcluj.ro .</p>
15.	Certificat de compétence langagière minimum B2	Voyez la section « Comment les compétences linguistiques sont-elles certifiées ? »
16.	Demande de reconnaissance des études lycéales en vue de l'acceptation aux études universitaires	Le document type sera disponible sur le site Internet de l'université, à la page Admission candidats internationaux.
17.	La preuve de paiement des frais	La preuve de paiement des frais non remboursables de traitement du dossier doit être téléchargée sur la plateforme.

*Si le document original est délivré en roumain, anglais ou français, **1 copie du document original, légalisée par les autorités compétentes du pays émetteur, est obligatoire.**

Si le document original est rédigé dans des langues autres que celles ci-dessus, **la traduction en roumain, anglais ou français du document original, notariée par les autorités compétentes du pays émetteur, est obligatoire.**

B. Constituer le dossier de candidature pour les ressortissants de pays tiers (NON-UE)

1.	Annexe 1	Formulaire de demande d'évaluation pour l'admission, daté et signé à la main;
2.	Annexe 2	Déclaration, datée et signée à la main;
3.	Annexe 3	Accord sur le traitement et le stockage des données et documents personnels, daté et signé à la main;
4.	Annexe 6	Formulaire de dépistage, daté et signé à la main;
5.	CV Europass	CV Europass ou un CV équivalent téléchargé et rédigé dans la langue d'études - Français: http://europass.cedefop.europa.eu/ro/documents/curriculum-vitae/templates-instructions ;
6.	Lettre de motivation	environ 1-2 pages;
7.	Le Diplôme du baccalauréat ou l'équivalent (voyez l'Annexe 5)	<ul style="list-style-type: none"> • copie et traduction légalisée, authentifiée par les autorités compétentes du pays émetteur;*
8.	Le Relevé de notes du baccalauréat ou l'équivalent (selon le cas)	<ul style="list-style-type: none"> • copie et traduction légalisée, authentifiée par les autorités compétentes du pays émetteur;*
9.	Les bulletins trimestriels (relevés de notes) années IX-XII/XIII	<ul style="list-style-type: none"> • copie et traduction légalisée, authentifiée par les autorités compétentes du pays émetteur;*
10.	Documents d'études qui permettent l'accès aux études universitaires dans le pays d'origine	<ul style="list-style-type: none"> • copie et traduction légalisée, authentifiée par les autorités compétentes du pays émetteur;* <p>Exemple: Pruebas de Aptitud para el Acceso a la Universidad, calificación Apto de l'Espagne; Panellines Exetaseis – attestation des examens nationaux pour le lycée général de Grèce; Scholastic Aptitude Test (SAT) ou ACT des Etats-Unis, etc.</p>
11.	Certificat de naissance	<ul style="list-style-type: none"> • copie et traduction légalisée, authentifiée par les autorités compétentes du pays émetteur;* • Si le nom et le prénom du candidat, qui apparaissent sur le Diplôme du baccalauréat ne sont pas identiques avec le nom et le prénom qui apparaissent sur le certificat de naissance, le candidat est obligé de déposer au dossier de candidature une note explicative notariée;
12.	Photocopie du passeport les pages 1-4.	Valable au moins 6 mois à partir de la date de dépôt du dossier. (La copie de la carte d'identité n'est pas acceptée!)
13.	Certificat de santé du candidat	<p>Le certificat médical doit être rédigé en roumain, anglais ou français et doit comporter tous les examens ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen clinique général, • Examen ophtalmologique, • Examen O.R.L., • Examen neurologique, • Examen psychiatrique. <p>Le certificat doit être délivré au cours des 6 derniers mois, doit contenir des informations sur toute condition chronique du candidat, être signé et paraphé par le médecin de famille ou par les médecins spécialistes qui ont consulté le candidat et doit porter le cachet de l'unité de santé qui l'a délivré.</p>

14.	Certificat psychologique	<p>L'examen psychologique est obligatoire pour les candidats de la Faculté de Médecine et pour les candidats de la Faculté de Médecine Dentaire.</p> <p>On recommande l'un des deux tests suivants, dont la présence constitue un avantage:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire de personnalité révisé NEO PIR ; • Questionnaire abrégé des schémas de Young (YSQ-S1 ou YSQ-S3). <p>Le certificat doit être délivré au cours des 6 derniers mois, doit être signé et paraphé par le psychologue qui a examiné le candidat.</p> <p>L'université offre la possibilité d'effectuer des tests psychologiques en ligne. Les candidats intéressés peuvent envoyer un e-mail pour un rendez-vous au Prof. dr. Codruța Popescu à l'adresse e-mail: psychology@elearn.umfcluj.ro.</p>
15.	Certificat de compétence langagière minimum B2	Voyez la section « Comment les compétences linguistiques sont-elles certifiées ? »
16.	Demande type pour l'obtention de la Lettre d'acceptation aux études	<p>Le document type sera disponible sur le site Internet de l'université, à la page Admission candidats internationaux.</p> <p>Veuillez joindre une photo de 2,5/3,5 cm à la demande remplie avant de l'enregistrer.</p>
17.	La preuve de paiement des frais	La preuve de paiement des frais non remboursables de traitement du dossier doit être téléchargée sur la plateforme.

*Si le document original est délivré en roumain, anglais ou français, **1 copie du document original, légalisée par les autorités compétentes du pays émetteur, est obligatoire.**

Si le document original est rédigé dans des langues autres que celles ci-dessus, **la traduction en roumain, anglais ou français du document original, notariée par les autorités compétentes du pays émetteur, est obligatoire.**

8. Ai-je besoin d'un visa pour étudier en Roumanie?

Les citoyens des Etats tiers (NON-UE) ont besoin du visa d'études, type D, délivré par l'Ambassade Roumanie dans le pays d'origine. Le visa est accordé en vertu de la Lettre d'Acceptation aux études, délivrée par la Direction Générale des Relations Internationales et Affaires Européennes du Ministère de l'Éducation. Le Département pour les étudiants internationaux entreprendra les démarches pour obtenir la lettre d'acceptation aux études. **Pour obtenir un visa d'études, type D, le paiement intégral des frais de scolarité pour la première année d'études est obligatoire.**

Les citoyens de l'Union Européenne, de l'EEE et de la Confédération suisse n'ont pas besoin de visa d'études en Roumanie.

Tous les étudiants doivent enregistrer leur séjour aux organismes du Ministère de l'Administration et de l'Intérieur de Roumanie. Le Département pour les Étudiants Internationaux leur conseillera à ce sujet.

9. Comment obtenir la reconnaissance des études du lycée par les autorités roumaines?

a. Pour les citoyens de l'Union Européenne, de l'EEE et de la Confédération suisse, les études sont reconnues par le **Centre National pour la Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes**, organisme du Ministère de l'Éducation de Roumanie.

Parmi les documents du dossier d'inscription il y a aussi les documents nécessaires à la reconnaissance des études du lycée. Si vous avez été déclaré admis et si votre dossier est complet, l'Université remet les documents qui doivent être reconnus au Centre National pour la Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes. Le Centre National pour la Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes évalue votre dossier et délivre **une attestation** qui vous confère le droit de suivre des études universitaires en Roumanie.

La non-reconnaissance des études secondaires par le Centre National de Reconnaissance et d'Equivalence des Diplômes entraîne la perte de votre qualité d'étudiant et de tous les frais payés jusque-là.

b. Pour les citoyens des Etats tiers (NON-UE), l'équivalence des études du lycée est effectuée par la Direction Générale des Relations Internationales et des Affaires Européennes du Ministère de l'Éducation de Roumanie.

Parmi les documents du dossier d'inscription il y a aussi les documents nécessaires à la reconnaissance des études du lycée. Si vous avez été déclaré admis et si votre dossier est complet, la Direction Générale des Relations Internationales et des Affaires Européennes émet une **Lettre d'acceptation** aux études, qui est indispensable à l'obtention du visa d'études, type D.

La non-reconnaissance des études secondaires par la Direction Générale des Relations Internationales et des Affaires Européennes entraîne la perte de votre qualité d'étudiant et de tous les frais payés jusque-là.

10. Autorise-t-on le transfert d'une faculté à l'autre des étudiants admis en première année?

L'étudiant admis en première année au programme d'étude Médecine ou Médecine dentaire **NE peut pas** changer de programme à l'intérieur de l'université, pendant la même année universitaire. Les transferts entre ces deux programmes d'étude sont possibles, en fonction du nombre de places disponibles et basé sur des raisons justifiées, seulement après la fin de la première année d'étude.

Les étudiants admis à la Faculté de Pharmacie **NE peuvent pas** se faire transférer à d'autres programmes d'études de l'université.

Précisions importantes

Les dossiers incomplets, pour lesquels les frais de traitement ont été payés, sont vérifiés, mais ils ne sont pas éligibles pour évaluation.

Les annexes 1, 2 et 3 doivent être datées et **signées à la main** pour que le dossier soit évalué.

Les résultats de la sélection ne peuvent être contestés.

Par votre sélection, l'Université n'assume aucune obligation de votre inscription effective aux études, l'inscription étant conditionnée par:

- la présentation des documents d'études, en version originale, au moment de l'inscription;
- le remplissage des conditions légales d'inscription, y compris la reconnaissance et l'équivalence des études secondaires par les autorités de l'État roumain ;
- la signature du contrat d'études et l'accomplissement des obligations financières.

Au cas où vous avez été sélectionné(e) suite à une fraude (vous avez fourni des informations non conformes à la réalité), l'Université refusera votre inscription aux études.

Dispositions légales

La méthodologie propre de l'Université de Médecine et Pharmacie "Iuliu Hațieganu" Cluj-Napoca est réalisée conformément à:

- La Loi no. 199/2023 de l'enseignement supérieur, avec modifications ultérieures ;
- L'Arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale no. 3693/2024 pour l'approbation de la Méthodologie d'organisation de l'admission dans l'enseignement supérieur dans les cycles universitaires de courte durée, de licence, de master et de doctorat;
- L'Arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale no. 5655/2024 pour l'approbation de la Méthodologie relative à l'admission aux études des citoyens étrangers dans les cycles d'études universitaires et dans l'enseignement postuniversitaire, sur les places d'études, avec paiement des frais de scolarité en devises étrangères;
- L'Arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale no. 5552/2024 pour l'approbation de la Méthodologie concernant les conditions de scolarisation des Roumains de partout et des citoyens étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur accrédités par l'État, privés et confessionnels en Roumanie;
- L'Arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale no. 3473/2017 concernant l'approbation de la Méthodologie d'admission aux études et à l'enseignement des citoyens étrangers à partir de l'année scolaire/universitaire 2017-2018;
- L'Arrêté du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche no. 4151/2020 concernant la modification de la Méthodologie d'admission aux études et à l'enseignement des citoyens étrangers à partir de l'année scolaire/universitaire 2017-2018, approuvée par Arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale no. 3 473/2017;
- L'Arrêté du Ministère de l'Éducation et de la Recherche no. 5736/2020 concernant la modification de la Méthodologie d'admission aux études et à la scolarisation des citoyens étrangers à partir de l'année scolaire/universitaire 2017-2018, approuvée par Arrêté du Ministre de l'Éducation Nationale no. 3 473/2017;
- L'Arrêté du Ministère de l'Éducation et de la Recherche no. 4241/2020 concernant la prise de mesures visant à rendre plus efficaces les services fournis par le Centre national de reconnaissance et d'équivalence des diplômes ;
- Le Règlement concernant l'activité professionnelle des étudiants.

La méthodologie d'admission pourrait subir ultérieures modifications, conformément aux décisions internes de l'université et à la législation en vigueur.